



Protocole de reprise d'activités du lycée Pasteur

Points liminaires

Ce document a été réalisé en application du protocole sanitaire émis par le Ministère de l'Education Nationale. Ce protocole est susceptible d'évolutions. Il sera diffusé à l'ensemble de la communauté éducative.

Ce document constitue une modification du règlement intérieur du lycée. S'agissant d'un document réglementaire, présenté et voté au conseil d'administration, venant modifier l'ordonnancement juridique il s'impose à tous et peut être la base pour le règlement d'un litige entre les tiers. Il pourra relever du conseil de discipline pour les élèves.

Liaison entre personnel enseignant – la vie scolaire – l'administration – la direction

Afin de limiter au maximum les contacts rapprochés, il y a lieu de privilégier les échanges par téléphone (interne et externe) plutôt que des contacts directs avec les personnels en charge du sujet à traiter.

Les interdictions et les obligations

- ① Il est interdit de se présenter sur le lieu de travail ou d'enseignement si l'on présente des symptômes liés au COVID (toux – maux de tête -fièvre...), dans ce cas, appel à la cellule « Coronagir » au 03 81 65 49 53
- ② Le port du masque est obligatoire en toutes circonstances dès accès au lycée, sauf travail isolé ou distanciation physique respectée (2 mètres). Prévoir le nombre de masque suffisant pour la journée (minimum 2). Les masques sont à la charge de la famille.
- ③ Toute réunion est soumise à l'autorisation préalable du chef d'établissement.
- ④ La consommation de denrées alimentaires à l'intérieur des bâtiments est interdite.
- ⑤ L'usage des micro-ondes, bouilloires, cafetières communs est interdit.
- ⑥ Les lieux de convivialités et distributeurs de boissons sont fermés (Préface, salle de détente).
- ⑦ Pas de TP organisés (sciences) , sauf DNMADE Régie : travail sur poste dédié
- ⑧ Les salles informatiques ne sont pas accessibles

Points communs à tous les personnels concernant l'organisation générale

Les personnels dont la santé fait peser un risque pour leur personne peuvent bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence après fourniture d'un certificat médical.

- ① Remise de masques lavables à tous les personnels, mise à disposition pour chaque professeur d'un spray et de ouate pour désinfecter claviers, souris...
- ② Mise en place de distributeurs sur pied de gel hydro-alcoolique commandés au pied dans les lieux de passage importants.
- ③ Mise en place de poubelles à commande à pied à la sortie du lycée
- ④ Neutralisation des sèche-mains électriques, séchage en secouant les mains
- ⑤ Mise en place en cours d'une distanciation sociale dans les toilettes (condamnation d'un urinoir sur deux), ouverture des portes donnant sur les couloirs
- ⑥ Mise en place d'un protocole de nettoyage des toilettes, traçable par un affichage à signature apposé dans ces locaux.
- ⑦ Les casiers élèves sont condamnés, la récupération des biens stockés est organisée par la vie scolaire.
- ⑧ Mise en place d'un circuit de circulation avec indications fléchées au sol ou au mur dans tous les cas où c'est possible afin d'éviter au maximum les croisements en intérieur
- ⑨ Mise en place d'affiches rappelant les usages sur la distanciation physique
- ⑩ Mise en place d'un plan détaillé de reprise d'activités (emplois du temps)

Dans les classes : neutralisation des places non occupées. Les portes des salles de cours seront ouvertes et devront le rester. Aération de 10 mn minimum toutes les heures par les professeurs.

Aucun prêt ou échange de matériel entre élèves.

activités	modalités	Moyens mis à disposition	Conséquences sur les personnels et l'organisation
Accueil des agents	Intervention des agents mobilisables à partir du 02 juin ; après cette période la reprise est systématique sauf avis médical.	EPI fournis par lycée et région	-compte-tenu des contraintes du service public les horaires et emplois du temps pourront être modifiés pour assurer la continuité du service public et du respect du protocole sanitaire.
Accueil des élèves	Prioritaires : -Terminales en dessous de 10 de moyenne -1ère STMG -premières (tronc commun, spécialités conservées en Terminale) - CPGE2 DNMADE2 Lumière -Lundi-mardi- jeudi-vendredi (mercredi : pas de cours, nettoyages) -pas d'accès au CDI -des activités EPS peuvent être programmées dans les	<u>-Pour tous les élèves</u> -Les élèves ne peuvent sortir du lycée pour fumer -les élèves ayant choisi de déjeuner le midi ne seront pas autorisés à sortir du lycée. -A l'arrivée les élèves se désinfectent les mains dans le hall et montent directement dans la salle en respectant le sens de circulation fléché au sol et la distanciation. -en classe : aucun échange de matériel n'est autorisé <u>- Internat</u>	-Port du masque obligatoire en toute circonstance lors des déplacements sauf en chambre pour les internes -Les élèves malades restent à la maison. -Tous les lieux de convivialité des élèves sont fermés (cafétéria –foyer des internes). -les bancs extérieurs seront maintenus sous réserve de respecter la distanciation physique.

	mêmes créneaux horaires et pour les mêmes motifs, effectifs limités. <u>Rappel des conditions d'accueil des élèves pour les parents</u> <u>- Rôle actif des parents dans le respect des gestes barrières :</u> Fourniture de mouchoirs, surveillance des symptômes avec prise de température quotidienne avant le départ pour le lycée (température inférieure à 37.8°). Interdiction de pénétrer dans les bâtiments pour les familles. Si besoin prise de RDV par téléphone à l'accueil du lycée. Les horaires d'accueil et de sortie des élèves seront en décalés pour éviter les rassemblements. -récréations : elles se font à l'extérieur, en respectant les règles de distanciations, en horaires décalés	Toute demande d'accueil à l'internat doit être présentée au chef d'établissement, et sera examinée au cas par cas, à raison d'un élève par chambre. <u>-demi-pension</u> Elle est ouverte à tous les élèves sur réservation dans la limite d'une jauge fixée à 80 -Pour les élèves désirant déjeuner au self le midi : réservation nominative du repas du midi auprès d'un personnel qui passera dans les classes le matin avant 9 heures. Tous les repas réservés seront facturés aux familles à la fin de l'année scolaire. La carte est utilisée pour le passage au self.	-Les sonneries sont neutralisées -ventilation des salles a minima 10mn par heure
Spécificités de l'EPS	Le port du masque est obligatoire pour les activités intenses en salle. Le port du masque à l'extérieur n'est pas nécessaire si une distance de 10m est respectée pour les sports intenses, il est déconseillé toutefois de manipuler le masque (enlever/remettre).		Vestiaires, salle d'escalade, manipulation de tapis, utilisation de matériels (raquettes...) sont suspendus
Accueil des AED	Nouveaux EDT en fonction de l'accueil des élèves		Les élèves DP ne sont pas autorisés à sortir pendant la journée, y compris entre midi et 14h – pas de pause cigarette
Accueil des professeurs	Conseils d'enseignement lundi 08 juin Recensement des personnels ne pouvant reprendre en présentiel	- Les claviers des ordinateurs seront désinfectés avec les sprays remis aux professeurs -mise à disposition de lingettes désinfectantes à proximité des copieurs. L'utilisation de stylets tactiles est recommandée. -des photocopies peuvent être distribuées aux élèves après désinfection des mains. -pas de récupération de travaux écrits d'élèves.	-la salle des professeurs fait l'objet d'un plan de nettoyage particulier. Le port du masque y reste obligatoire. -les réunions avec les parents se feront par téléphone, sauf cas particuliers en utilisant la salle de réunion

Accueil des personnes extérieures	-Entrées signalées par appel téléphonique -information sur l'origine du besoin de la visite. -le cas échéant appel d'un guide ou guidage par un personnel -identification écrite de la personne avec remise d'un badge, port du masque obligatoire.	<u>Pour les personnels</u> -mise à disposition de masque lavable au personnel de loge <u>Pour les visiteurs</u> - port du masque obligatoire. -gel hydro alcoolique à destination des visiteurs. -prêt de stylo désinfecté après	-Interdiction de pénétrer dans la loge -en cas de refus de se conformer aux règles appel à la direction
Accueil des livraisons pour le service général	-responsabilité de la loge -prise en charge avant dispatching	<u>Pour les personnels</u> -mise à disposition de gel ou solution hydro alcoolique -mise à disposition de masque lavable au personnel de loge - zone de stockage dans le hall à côté de l'accueil. -pas de prêt de stylo aux livreurs, <u>Pour les livreurs</u> -mise à disposition de masques jetables à destination des visiteurs. -gel hydro alcoolique à destination des visiteurs. -Limiter le prêt de stylo aux livreurs, prévoir un maximum de stylos et les désinfecter plusieurs jours après.	-Pas de contact avec les livreurs, appel du personnel par la sonnerie extérieure. -Utilisation de gants pour les agents
Accueil des livraisons pour le SRH	-responsabilité du magasinier du SRH	<u>Pour les personnels</u> -mise à disposition de gel ou solution hydro alcoolique <u>Pour les livreurs</u> -livraison sur quai -gel hydro alcoolique à destination des visiteurs.	- <u>Décontamination des marchandises</u> Les protocoles de décontamination et déconditionnement propres au Plan de Maitrise Sanitaire restent en vigueur.

			-décompactage et décontamination avant intégration dans les locaux -Utilisation de gants pour les agents
Restaurant des commensaux	-La salle des commensaux est fermée. Restauration dans la grande salle	<u>Deux catégories :</u> <u>les agents de la région :</u> Prise des repas à partir de 11 heures et désinfection des lieux après service	<u>Pour l'ensemble du personnel</u> Il est formellement interdit de consommer de la nourriture dans les autres locaux que celui spécialement désigné pour la prise des repas. -Les autres lieux de convivialité seront fermés. -Les matériels collectifs (micros ondes, bouilloires, cafetières, réfrigérateurs, vaisselle...) ne seront pas accessibles. La salle de détente sera fermée. -Marquage des places disponibles en salle de restauration .
Restauration des élèves	-le self est organisé pour recevoir 80 personnes. -le personnel en charge de la confection de la nourriture porte le masque et peut porter une visière qui est remise à chaque salarié. <u>-Réservation obligatoire pour les élèves avant 9 heures le jour même.</u>	<u>Pour les élèves et personnels</u> La restauration est ouverte à tous sur réservation. Si le quota est atteint, les élèves devront attendre -le masque n'est enlevé qu'au moment de consommer le repas -s'il s'agit d'un masque jetable, il est jeté dans une poubelle placée à l'entrée de la chaîne de débarrassage -s'il s'agit d'un masque lavable, il est glissé dans un sac ou une pochette -le masque propre est mis avant de quitter la table -installation avec respect des distances de sécurité, les places sont spécialement	<u>Pour les agents</u> - -préparation des repas et mise en chambres chaudes. -distribution sur place des repas -désinfection du réfectoire après chaque service -

	délimitées à l’aide de rubans. -Le plateau est rempli par les agents-Pour les PAI, s’adresser au chef d’établissement pour les modalités d’organisation. -un pot à eau est disposé par place, il est ramené au débarrassage en fin de repas	
Organisation et Plan de nettoyage des locaux Service Restauration	<u>Préparation des repas</u> -Les protocoles de confection des préparations destinés à être consommé froid et chaud restent identiques à ceux stipulés dans le PMS. -Mettre au lavage les ustensiles dès la fin de leur utilisation en privilégiant de ne pas utiliser le matériel des autres collègues. (un outil, une personne, un lavage) <u>Distribution des repas</u> Les utilisateurs du service restauration devront suivre une circulation pré définit respectant la distanciation physique, un lavage des mains par solution hydro alcoolique devra être effectué en début de cheminement. Un plateau repas à cinq composantes sans choix leur sera remis par un personnel équipé d’un masque et d’une visière (seul le poisson pour les personnes ne consommant pas de viande pourra être proposé sur demande), couverts, verres, serviettes, sauce salade, pain et bouteilles d’eau lorsque l’utilisateur sera installé à sa place dans la salle à manger. <u>Fonctionnement des salles à manger</u> Tous les utilisateurs sortent de la salle à la suite les uns des autres, et déposent leurs plateaux sur la chaine de débarrassage par un circuit clairement identifié et marquage au sol pour respect de la distanciation physique. Micro-ondes supprimés et fontaines à eau non accessibles aux élèves. <u>Fonctionnement de la laverie</u> Agents de débarrassage équipés de gants à usage unique, masque, visière et tablier jetable. La zone de travail doit être ventilée en permanence, aération régulière de la zone. <u>Evacuation des déchets</u> L’évacuation des déchets est réalisé à l’identique et conformément comme défini par le PMS . <u>Evacuation du linge sale</u> Changement de tenue obligatoire après chaque journée de travail. Chaque agent mettra sa tenue de travail sale dans un sac individuel prévu à cet effet (fermé correctement). Les sacs seront déposés dans le bac prévu à cet effet.	-Une visière de protection est fournie à chaque agent. -Les distanciations doivent être respectées lors des pauses réglementaires

INTERNAT	❖ Privilégier un fonctionnement de l'établissement par semaine (plutôt que par jour) pour limiter les déplacements et le brassage des élèves. ❖ Avant la réouverture de l'internat, et si les locaux ont été occupés dans les cinq derniers jours, organiser le nettoyage approfondi de l'ensemble des pièces de vie et d'hébergement. ❖ Organiser un nettoyage approfondi quotidien, notamment des espaces collectifs. ❖ L'internat doit être aménagé de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre : ○ définir les modalités d'occupation de l'internat en fonction du nombre d'élèves internes accueillis ; ○ répartir les chambres en fonction des effectifs et dans le respect de la distanciation physique. Attribuer des chambres individuelles ou, à défaut, entre élèves du même groupe pour limiter le brassage en respectant une distanciation physique d'au moins un mètre entre les lits ; ○ l'internat doit être aménagé de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre (soit environ 4 m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la chambre ou de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) ; ○ renforcer la sensibilisation des élèves au respect de la distanciation physique ; ○ veiller au bon équipement des sanitaires, notamment en savon liquide et, le cas échéant, fournir aux élèves des solutions hydroalcooliques en quantité suffisante ; ○ limiter les déplacements dans l'internat ; ○ neutraliser le mobilier et matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou un balisage). ❖ Renforcer la formation des élèves au respect des gestes barrière. ❖ Veiller à aérer régulièrement les espaces collectifs. ❖ Rappeler aux internes la nécessité d'aérer régulièrement les chambres.	❖ ouverture du lycée lundi/mardi et jeudi/vendredi. Nuit d'accueil lundi soir et jeudi soir. ❖ internat vidé par les élèves la semaine 22 donc nettoyage semaine 23 ❖ espaces collectifs supprimés (foyer de l'internat) ❖ capacité d'accueil : Voir ci-dessous ❖ faite par l'infirmière, les CPE et les AED ❖ espaces collectifs fermés ❖ fait par les AED
------------------------	--	--

dortoirs	chambres	lavabos	douches	wc	AED	Capacité élèves	doubling circulation	
Mallarmé	6	14	4 (peu aérables)	5 (+ 1 bloc PMR)	Lavabo/douche	4	Non	❖ chaque interne dispose de sa chambre, son lavabo, son wc et sa douche. Un nettoyage quotidien est effectué.
Lumière	9	12	5 (<u>pas aérables</u>) (travaux : 1 bloc douche en moins)	6	Lavabo/douche	5	Non	❖ espaces collectifs supprimés
Fontenay	7	17	6	4	Lavabo/douche	3	Oui	❖ AED d'internat formés
Granville	9	12	5 (<u>pas aérables</u>) (travaux : 1 bloc douche en moins)	6	Lavabo/douche	5	Non	
Colette	7	14	5 (peu aérables)	3	Pas de sanitaires !	2	Oui	
Proudhon	10	7	5 (<u>pas aérables</u>) (travaux : 1 bloc douche en moins)	6	Lavabo/douche	5	Non	
TOTAL						24 / 9	5 élèves	
❖ Organiser les rotations pour l'accès aux espaces collectifs (salles de bains, salle de restauration ou de vie commune) de manière à permettre une désinfection adaptée entre chaque utilisation, dans la mesure du possible, par des lingettes désinfectantes. ❖ Privilégier des temps en chambre plutôt que dans les espaces collectifs si la désinfection fréquente n'est pas possible. ❖ Former le personnel en charge de la surveillance des règles spécifiques de fonctionnement de l'internat dans la période.								

	<u>Avant réouverture de l'internat</u> ❖ S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, lits, linges et équipements de travail avant l'arrivée des élèves internes. ❖ Vérifier les conditions d'accueil de l'internat en rapport à l'effectif prévu. ❖ Vérifier l'affichage des consignes (règles internes, organisation des douches, modalités d'utilisation des espaces collectifs, etc.). <u>Pendant la période d'internat</u> ❖ Partager l'organisation avec les élèves internes et le personnel surveillant. ❖ Vérifier la bonne compréhension des règles mises en place avec les élèves internes. ❖ S'assurer de leur bonne application lors des temps de surveillance.	❖ nettoyage semaine 23 ❖ marquage au sol et nominatif ❖ protocole affiché, envoyé aux familles via Pronote et mail. ❖ aération des chambres : les élèves, faire respecter le protocole : les AED... ❖ formation par l'infirmière et les CPE ❖ surveillance AED et CPE
Plan de nettoyage des locaux Service général	Compte-tenu des circonstances un plan de nettoyage particulier est mise en place, consistant à garantir à tous une lutte efficace contre le virus. <u>Nettoyage des sanitaires</u> 2 fois par jour, avec l'obligation d'un traçage écrit. <u>Nettoyage des salles de classe et autres locaux</u> en deux rotations, avec l'obligation d'un traçage écrit.	<u>Pour les agents</u> Horaires des agents échelonnés. Distribution de masque et solutions hydro alcoolique à chaque agent mis à disposition par la Région. Formation des agents par le responsable hiérarchique portant sur : -le principe des gestes barrières. -le nettoyage des mains. -la mise en place du masque. -les nouveaux protocoles de nettoyage et désinfection.

			-la lecture des fiches de données sécurité et fiches techniques des nouveaux produits afin de veiller au respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage. -le protocole de nettoyage des tenues professionnelles. -Chaque agent dispose de son chariot, déjà en place actuellement par la mise en place de la méthode de pré imprégnation. Chaque agent de maintenance du service technique dispose de son propre outillage. Les machines-outils partagées doivent être nettoyées à l'aide d'une lingette imprégnée d'un désinfectant avant et après l'utilisation par l'agent après avoir débranché l'appareil. Aucune personne ne doit rentrer dans l'accueil sauf nécessité de service, sur autorisation.
Usage des véhicules de service	Les véhicules de service peuvent être utilisés mais leur utilisation doit être limitée au strict nécessaire.	-Le conducteur doit effectuer un nettoyage désinfectant sur les points de contact avant et après chaque trajet. -Le conducteur doit évacuer ses déchets.	

Protocole présenté en Comité d'Hygiène et de Sécurité le 03/06/2020

Vote du Conseil d'administration le 04/06/2020

Plan de reprise d'activités du lycée Pasteur au 05/06/2020